

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 8 juillet 2011

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Vincent BURRONI - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - André ESSAYAN - Jean-Claude GAUDIN - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH représenté par Vincent COULOMB - Eric LE DISSES représenté par Patricia COLIN.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Eric DIARD - François FRANCESCHI - Samia GHALI - Patrick MENNUCCI - Jérôme ORGEAS - Roland POVINELLI - Philippe SAN MARCO - Jean-Louis TIXIER.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DTUP 002-300/11/BC

■ Approbation de l'avenant n°2 à la convention de partenariat pour la réalisation d'une enquête globale des déplacements auprès des ménages dans les Bouches-du-Rhône

DITRA 11/6249/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Par délibération TRA 5/687/CC du 29 juin 2007, le Conseil de Communauté a approuvé la convention de partenariat engageant la participation de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole pour la réalisation d'une enquête déplacements auprès des ménages.

Par délibération DTUP 002-839/08/BC du 19 décembre 2008, le Conseil de Communauté a approuvé l'avenant n° 1 à cette convention portant sur l'acceptation d'un partenaire supplémentaire, le Conseil Général du Vaucluse, ainsi que sur l'étalement du planning des versements jusqu'en 2010.

Cette enquête réunit de nombreux partenaires d'un même programme : Conseil Régional PACA, Conseil Général des Bouches-du-Rhône, les sept principaux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale des Bouches-du-Rhône (Marseille, Aix, Aubagne, Salon, Arles, Martigues), deux syndicats (Ouest Provence et Bassin Minier de Provence) ainsi que les Conseils Généraux du Var et des Alpes de Haute Provence et la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Marseille Provence.

Ce programme prévoit :

- Une enquête « déplacements auprès des ménages » suivant les méthodologies standard établies en France par le CERTU, organisme ministériel compétent ;
- Trois enquêtes « cordon » sur le réseau routier (véhicules particuliers), sur le réseau des cars départementaux et sur le réseau ferré (TER) ;
- L'exploitation des données issues des enquêtes ;
- L'analyse commune des principaux résultats ;
- La publication des résultats généraux ;
- La mise à disposition des données aux partenaires signataires ;
- Le plan de communication mis en œuvre tout au long de la démarche.

A ce jour, les enquêtes sont achevées, les analyses sont en cours et devraient s'achever vers la fin de l'année 2011 avec la publication de l'ensemble des résultats.

Le paiement des prestataires par le Maître d'Ouvrage s'effectue à un rythme inférieur à celui prévu, si bien que l'échéancier des remboursements par les partenaires s'en trouve décalé. Cet échéancier a déjà été recalé lors de l'avenant n° 1 en étendant la période des versements à l'année 2010. Il s'avère aujourd'hui que cette période est trop courte. L'avenant n° 2 propose d'étaler le versement des participations sur la durée de l'opération, visée à l'article 11 de la convention initiale.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération TRA 6/329/CC du Conseil Communautaire du 26 mars 2007 arrêtant l'Autorisation de Programme à 800 000 euros ;
- La délibération TRA 5/687/CC du 29 juin 2007 approuvant la convention de partenariat pour réalisation d'une enquête globale de déplacements dans les Bouches-du-Rhône 2008-2009 ;
- La délibération DTUP 002-839/08/BC du 19 décembre 2008 approuvant l'avenant n° 1 à cette convention.
- La délibération 004/314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur, Considérant

- L'engagement de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole dans la réalisation de l'enquête globale des déplacements ;
- L'utilité d'étaler le planning des versements jusqu'à la fin de l'opération.

**Signé le 8 Juillet 2011
Reçu au Contrôle de légalité le 11 Juillet 2011**

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n° 2 à la convention de partenariat ci-annexé pour la réalisation d'une enquête globale des déplacements auprès des ménages dans les Bouches-du-Rhône.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine ou son représentant est autorisé à signer cet avenant.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer les transports urbains et
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI